



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Sécurité Routière Région Occitanie

Bilan de
l'accidentalité
2020



**286 TUÉS
4 071 BLESSÉS
3 145 ACCIDENTS**

Juillet 2021

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

SOMMAIRE

ÉDITO DE LA DREAL	3
CONSTAT 2020	4
En région	4
Évolution du nombre d'accidents entre 2016 et 2020	4
Évolution du nombre de tués et d'accidents mortels entre 2016 et 2020	4
Évolution du nombre de blessés entre 2016 et 2020	5
Accidents corporels et tués par million d'habitants en 2020	5
À l'échelon départemental	6
Répartition des accidents selon la catégorie d'usagers en Occitanie en 2020	7
Répartition des tués selon la catégorie d'usagers en Occitanie et en France métropolitaine en 2020	7
Répartition des accidents dans le temps	8
La localisation des accidents reflète la structure territoriale de la région	8
LES VICTIMES – LES TUÉS	9
Répartition des tués par classes d'âge	9
Répartition des tués par mode de transport	9
Répartition des tués selon le type d'obstacle fixe	9
LES VICTIMES – LES BLESSÉS	10
Répartition des blessés par classes d'âge	10
Répartition des blessés par mode de transport	10
Répartition des blessés selon le type d'obstacle fixe	10
LES VICTIMES – LES USAGES VULNÉRABLES	11
Les tués selon l'âge parmi les usagers vulnérables	11
Les blessés selon l'âge parmi les usagers vulnérables	11
FOCUS ALCOOL 2020	12
RÉSULTATS PAR DÉPARTEMENTS	13
ACTUALITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 2020/2021	14
Actualité nationale	14
Actualité régionale	19
LEXIQUE	22

SOURCES

Les données de ce bilan sont issues du fichier des accidents corporels de la circulation routière des Observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Occitanie et des fichiers de l'Observatoire Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR).
Les données concernant la population proviennent de l'INSEE (estimation de la population de l'année 2016).

ÉDITO DE LA DREAL

Pour la Sécurité routière, l'année 2020 restera une année particulière. En effet les chiffres de l'accidentalité de notre région sont en forte baisse et atteignent le niveau le plus bas depuis la création de l'Occitanie en 2016.

On pourrait se féliciter de ces résultats qui font apparaître une baisse de 784 accidents, 104 tués et 962 blessés par rapport à l'année précédente. Cependant, il ne faut pas occulter la crise sanitaire liée au COVID 19 et la diminution du trafic routier qu'elle a engendrée, suite aux différentes périodes de confinement et couvre-feu. Cela a probablement eu un impact au moins aussi important qu'un comportement vertueux des usagers de la route.

C'est pour cela qu'il ne faut pas relâcher notre vigilance, et la publication de données fiables sur l'accidentalité de la région participe, de manière indéniable, à sensibiliser les usagers de la route au « Vivre, Ensemble ».

*Le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement*



Patrick BERG

LE CONSTAT 2020

Une accidentalité générale en baisse

EN RÉGION

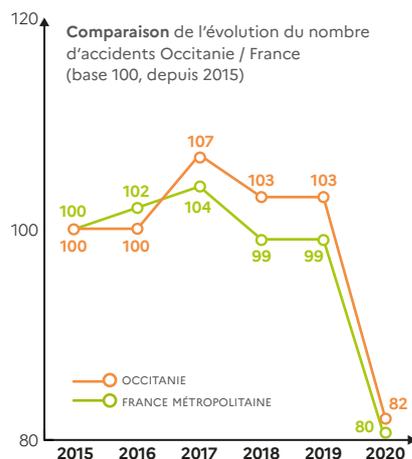
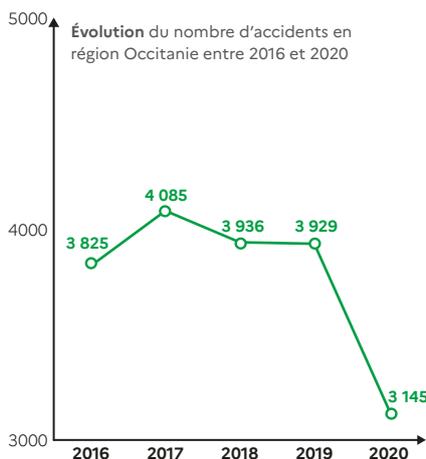
En Occitanie comme en France métropolitaine, les chiffres de l'accidentalité routière sont en forte baisse par rapport à l'année 2019 et à la moyenne des cinq dernières années 2015-2019. Toujours par rapport à 2019, le nombre d'accidents est en baisse de 20% et celui des blessés de 19%. Quant au nombre de tués, il diminue de 27%, voire 29% si l'on compare l'année 2020 à la moyenne des cinq années précédentes.

	Région Occitanie			Évolution 2020 par rapport à la moyenne 2015 à 2019	
	2020	2019	Moyenne 2015 à 2019	Région Occitanie	France métropolitaine
Accidents	3 145	3 929	3 921	-19,8 %	-21,3 %
Tués à 30 jours	286	390	403	-29 %	-24,4 %
Blessés	4 071	5 033	5 042	-19,3 %	-23 %

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS ENTRE 2016 ET 2020 EN OCCITANIE

Après une année de hausse ponctuelle en 2017, le nombre d'accidents en Occitanie poursuit sa baisse entamée en 2018.

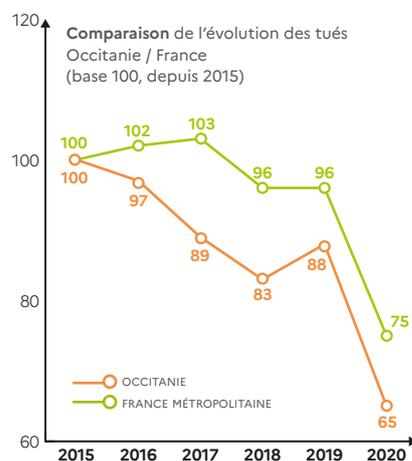
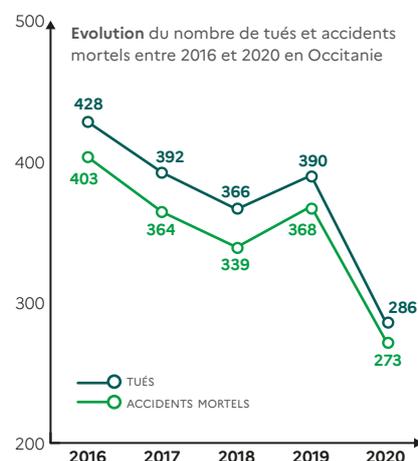
L'évolution du nombre d'accidents en Occitanie est quasiment similaire à celle enregistrée au niveau national.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS ET D'ACCIDENTS MORTELS ENTRE 2016 ET 2020 EN OCCITANIE

Après deux années de baisse consécutives, puis une hausse en 2019, le nombre de tués sur les routes de l'Occitanie est à nouveau en baisse en 2020.

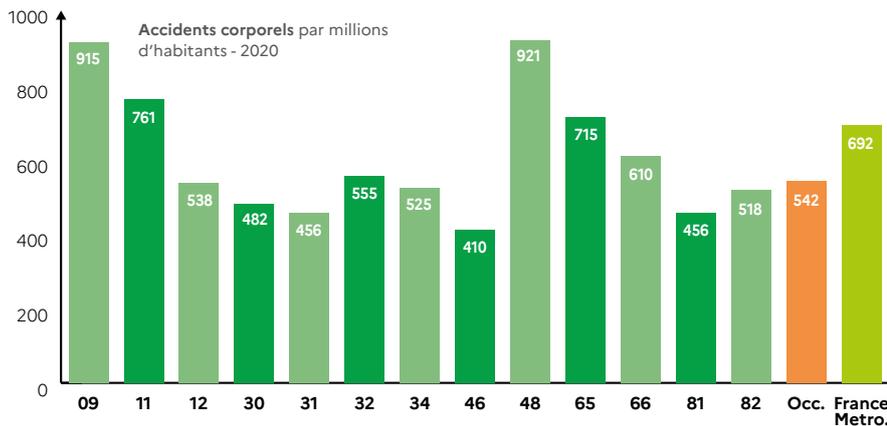
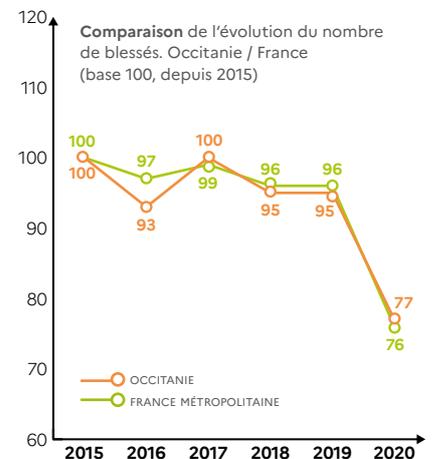
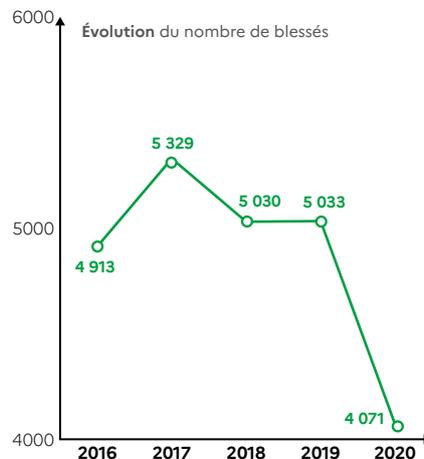
Le nombre d'accidents mortels suit la même trajectoire que celles des tués depuis 2016.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BLESSÉS ENTRE 2016 ET 2020 EN OCCITANIE

Sur l'ensemble de la région, après une hausse en 2017, le nombre de blessés en Occitanie connaît une baisse en 2018 puis se stabilise en 2019. En 2020, le nombre des blessés est en forte baisse.

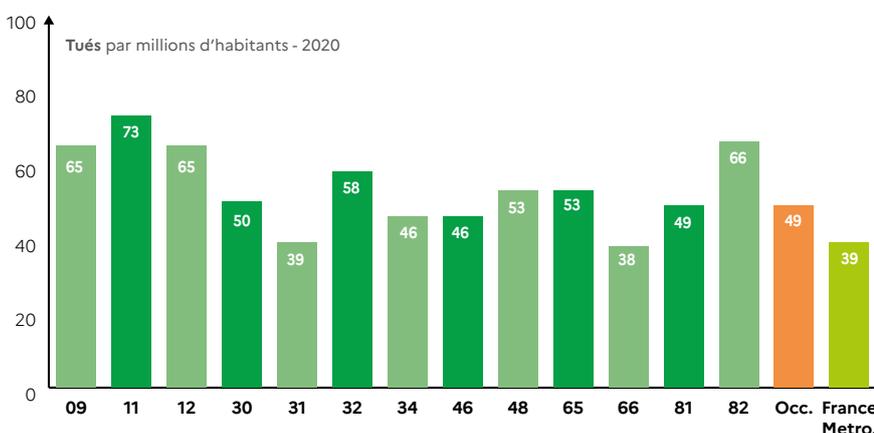
Entre 2017 et 2020, l'évolution du nombre de blessés en Occitanie reste globalement similaire à celle enregistrée au niveau national.



ACCIDENTS CORPORELS ET TUÉS PAR MILLION D'HABITANTS - 2020

Le nombre d'accidents corporels par million d'habitants (*) en Occitanie est inférieur de 22 % à celui de la France métropolitaine.

L'Ariège, l'Aude, la Lozère et les Hautes-Pyrénées ont un nombre d'accidents par million d'habitants supérieur à celui du niveau national. Le Lot enregistre le plus faible nombre d'accidents par million d'habitants de la région.



En revanche, le nombre de tués par million d'habitants (*) sur les routes d'Occitanie est supérieur à la moyenne nationale qui est de 39 tués par million d'habitants. Seul le département des Pyrénées-Orientales est inférieur à ce taux.

(*) l'indicateur « par million d'habitants » doit être relativisé pour les départements à faible population

À L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL

Par rapport à 2019, neuf des treize départements de la région Occitanie voient l'ensemble de leurs indicateurs orientés à la baisse. Seul le département des Hautes-Pyrénées a tous ses indicateurs en hausse.

Pour l'Aveyron et la Lozère, le nombre des accidents, accidents graves et blessés est en baisse et l'on note une stabilisation du nombre des tués.

Nombre d'accidents, accidents graves, tués et blessés pour l'année 2020

Tendance par rapport à l'année 2019

LÉGENDE

- ↓ Indicateur en baisse
- Indicateur stable
- ↑ Indicateur en hausse

46 LOT		
Accidents	71	↓
Accidents graves	64	↓
Tués	8	↓
Blessés	74	↓

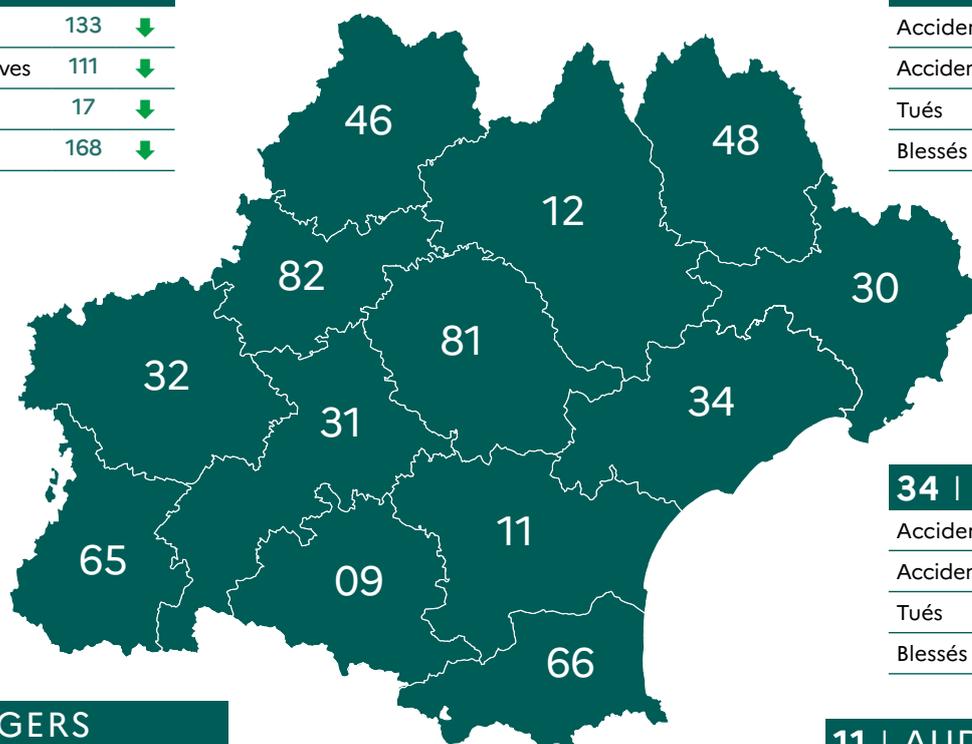
81 TARN		
Accidents	176	↓
Accidents graves	108	↓
Tués	19	↓
Blessés	213	↓

12 AVEYRON		
Accidents	150	↓
Accidents graves	102	↓
Tués	18	→
Blessés	191	↓

48 LOZÈRE		
Accidents	70	↓
Accidents graves	40	↓
Tués	4	→
Blessés	86	↓

82 TARN-ET-G.		
Accidents	133	↓
Accidents graves	111	↓
Tués	17	↓
Blessés	168	↓

30 GARD		
Accidents	358	↓
Accidents graves	237	↓
Tués	37	↓
Blessés	495	↓



32 GERS		
Accidents	106	↓
Accidents graves	62	↓
Tués	11	↓
Blessés	153	↓

34 HÉRAULT		
Accidents	594	↓
Accidents graves	341	↓
Tués	52	↓
Blessés	790	↓

11 AUDE		
Accidents	280	↓
Accidents graves	149	↓
Tués	27	↓
Blessés	359	↓

65 HAUTES-P.		
Accidents	163	↑
Accidents graves	96	↑
Tués	12	↑
Blessés	208	↑

31 HAUTE-G.		
Accidents	615	↓
Accidents graves	300	↓
Tués	53	↓
Blessés	741	↓

09 ARIÈGE		
Accidents	140	↑
Accidents graves	59	↓
Tués	10	↓
Blessés	210	↑

66 PYRÉNÉES-O.		
Accidents	289	↓
Accidents graves	97	↓
Tués	18	↓
Blessés	383	↓

RÉPARTITION DES ACCIDENTS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE EN 2020

La grande majorité des accidents (84 %) implique au moins une voiture ou un véhicule utilitaire léger.

Les deux roues motorisés sont impliqués dans 33 % des accidents, dont 16 % pour les motos lourdes.

Accidents impliquant au moins un...	Nombre accidents	% accidents
piéton	461	15 %
cycle	317	10 %
2R motorisé < 50 cm ³	338	11 %
2R motorisé >= 50 et <= 125 cm ³	191	6 %
2R motorisé > 125 cm ³	506	16 %
VL ou VU (*)	2648	84 %
poids lourd	147	5 %
transport en commun	20	1 %
les autres modes	83	3 %
Ensemble des accidents de la période	3145	**

* VL = véhicule léger, VU = véhicule utilitaire .

** le total de la colonne « % accidents » est supérieur à 100 % car un même accident peut impliquer plusieurs catégories d'usagers.

	Occitanie		France métropolitaine	
	Nbre de Tués	Part dans la mortalité	Nbre de Tués	Part dans la mortalité
Piétons	49	17 %	391	15 %
cyclistes	15	5 %	185	7 %
Cyclomotoristes	7	3 %	100	4 %
Motocyclistes	59	21 %	479	19 %
Usagers de véhicules de tourisme ou utilitaires	146	51 %	1 302	51 %
Usagers de poids-lourds et TC	3	1 %	36	2 %
Les autres modes	7	3 %	48	2 %
Total	286		2 541	

Poids-lourds et TC = PL + bus + autocars

Autres modes = tracteurs + voiturettes + autres

RÉPARTITION DES TUÉS SELON LA CATÉGORIE D'USAGERS EN OCCITANIE ET EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN 2020

En Occitanie, comme pour la France Métropolitaine, les usagers des véhicules de tourisme ou utilitaires sont les plus impactés dans les accidents de la circulation. La part de la mortalité de cette catégorie d'usagers de la route est identique à celle que l'on constate en France métropolitaine.

Au niveau régional, les parts des tués motocyclistes et piétons sont de deux points supérieures à celles du niveau national.

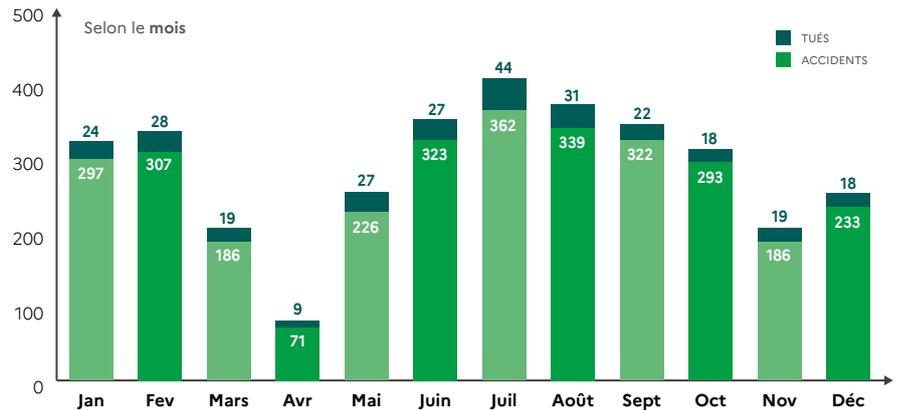
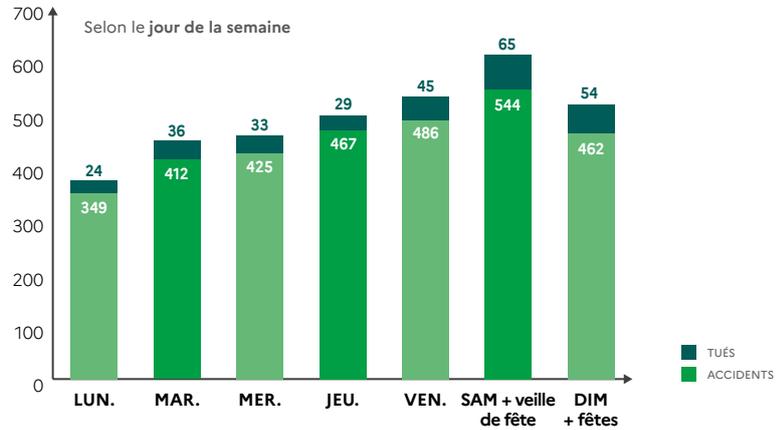
Les caractéristiques de l'accidentalité en 2020

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DANS LE TEMPS

Les nombres d'accidents et de tués sont plus importants les week-ends, veilles et jours de fêtes.

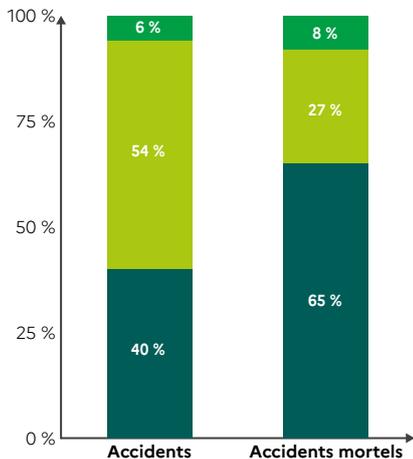
Les mois de juin à septembre sont les plus accidentogènes, avec une moyenne de 337 accidents par mois.

C'est le mois de juillet qui compte le plus grand nombre d'accidents (362) et de morts (44). Les mois de mars et avril – période de confinement - ainsi que les mois d'octobre à décembre – période de couvre feu- enregistrent les plus faibles nombres de tués.

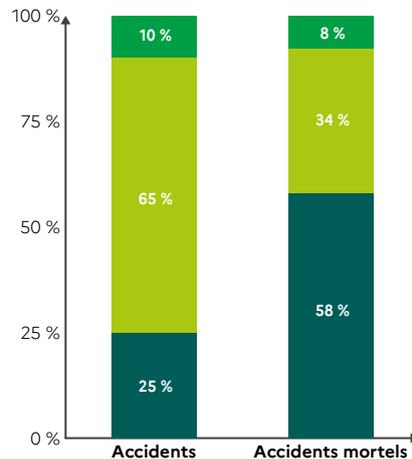


■ AUTOROUTE
■ AGGLO
■ HORS AGGLO

Occitanie 2020



France 2020



LA LOCALISATION DES ACCIDENTS REFLÈTE LA STRUCTURE TERRITORIALE DE LA RÉGION

Les accidents les plus graves se produisent majoritairement hors agglomération : en effet, bien que la proportion d'accidents y soit moins forte qu'en agglomération (40 % contre 54 %), 65 % des accidents mortels sur la région se produisent en rase campagne.

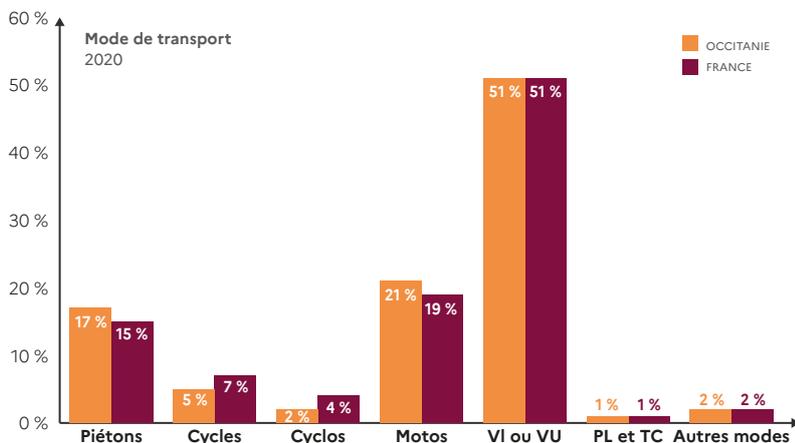
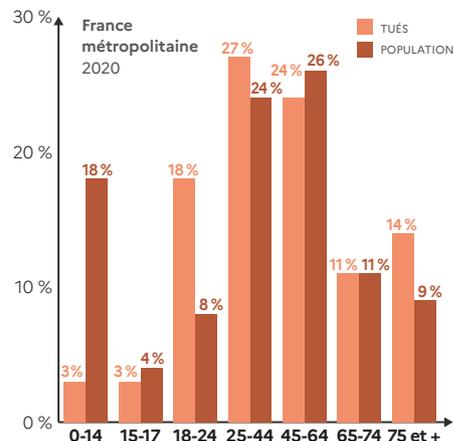
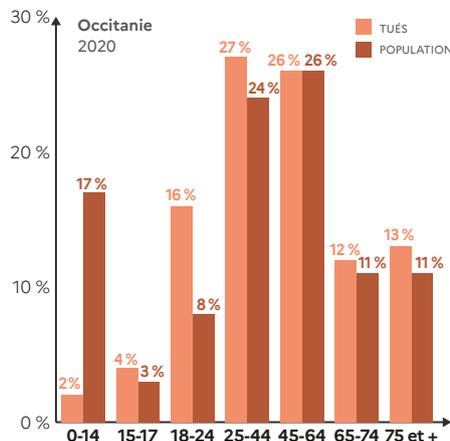
La part des accidents dans les agglomérations de la région (54 %) est de 11 points inférieure à celle observée au niveau national (65 %).

Sur Autoroute, en Occitanie, la part des accidents est de 4 points inférieure à celle du niveau national, tandis que la part des accidents mortels est identique à celle du niveau national.

LES VICTIMES LES TUÉS

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Comme au niveau national, en Occitanie les classes d'âge « 18-24 ans », « 25-44 ans » et « 75 ans et + » sont surreprésentées au niveau des tués par rapport à leur représentativité dans la population de la région. Pour les « 15-17 ans » qui sont également surreprésentés, cette proportion est inversée par rapport au niveau national.



RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT

En Occitanie, 51 % des tués sont des utilisateurs de voitures (véhicules de tourisme ou utilitaires légers). Ce taux est identique à celui que l'on constate au niveau national.

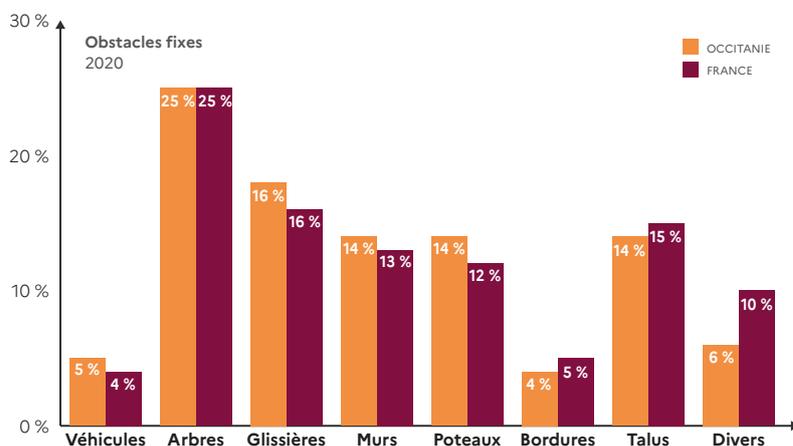
Avec respectivement 21 % et 17 %, les parts des tués motos et piétons sont supérieures de deux points par rapport au niveau national. A contrario, celles des vélos et des cyclos sont inférieures de deux points.

Pour les autres modes de transport, il n'y a pas de différence entre la région et le niveau national.

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

Les chocs contre obstacles fixes ont fait 112 morts sur les routes d'Occitanie. Les chocs contre les arbres sont à l'origine de 25 % des tués, ce taux est identique à celui du niveau national. Viennent ensuite les glissières (18 %) puis les murs, les poteaux et les talus (14 %).

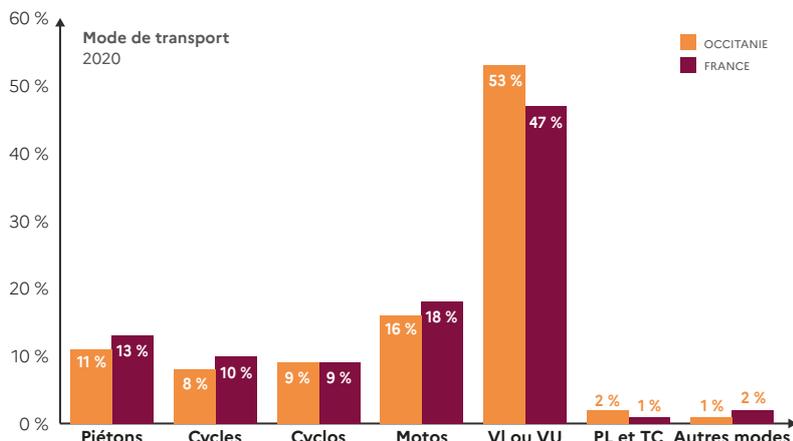
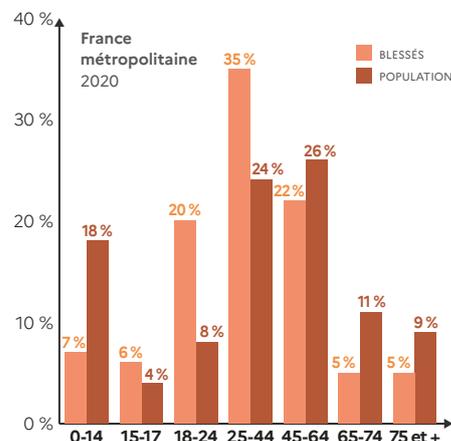
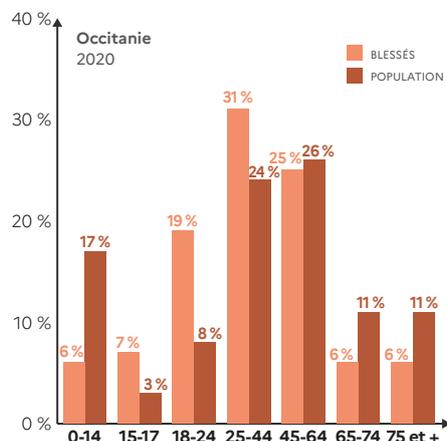
Les véhicules en stationnement représentent 4 % des accidents contre obstacles fixes.



LES VICTIMES LES BLESSÉS

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Comme en 2019, les blessés légers des classes d'âge « 18 - 24 ans », « 25 - 44 ans » et dans une moindre mesure les « 15-17 ans » sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la population de la région. Ce constat est également observé au niveau national.



RÉPARTITION PAR MODE DE TRANSPORT

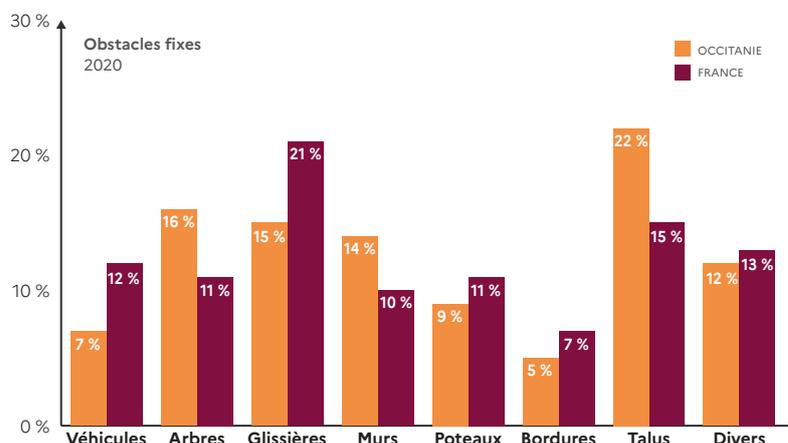
Dans la région Occitania 53 % des blessés sont des usagers de voitures de tourisme ou d'utilitaires légers, soit six points de plus qu'au niveau national (47 %).

Concernant les autres modes de transport, les valeurs sont inférieures de un à deux points par rapport à l'échelon national, sauf pour les « poids-lourds et transports en commun » où la proportion de blessés est supérieure d'un point.

RÉPARTITION SELON LE TYPE D'OBSTACLE FIXE

Les chocs contre obstacles fixes ont fait 964 blessés sur les routes d'Occitania, dont 22 % sont consécutifs à des chocs contre un talus. Au niveau national, ce taux est de 15 %. Viennent ensuite les chocs contre les arbres avec 16 % (11 % au niveau national), les glissières avec 15 %. Au niveau national, les chocs contre glissières représentent 21 % des blessés dans les accidents contre obstacle.

Les blessés dans les accidents contre les murs représentent 14 %.



LES VICTIMES LES USAGERS VULNÉRABLES

En 2020, on constate 130 tués parmi les usagers vulnérables, soit 45 % des tués de la région et 1 695 blessés (42 %). En 2019, les usagers vulnérables représentaient 41 % des tués et 42 % des blessés.

LES TUÉS SELON L'ÂGE PARMIS LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons

En 2020, sur les quarante-neuf piétons décédés en Occitanie lors d'accidents de la circulation, vingt-trois (47 %) avaient « 65 ans et + » et onze (22 %) avaient entre « 25 et 44 ans ».

Les vélos

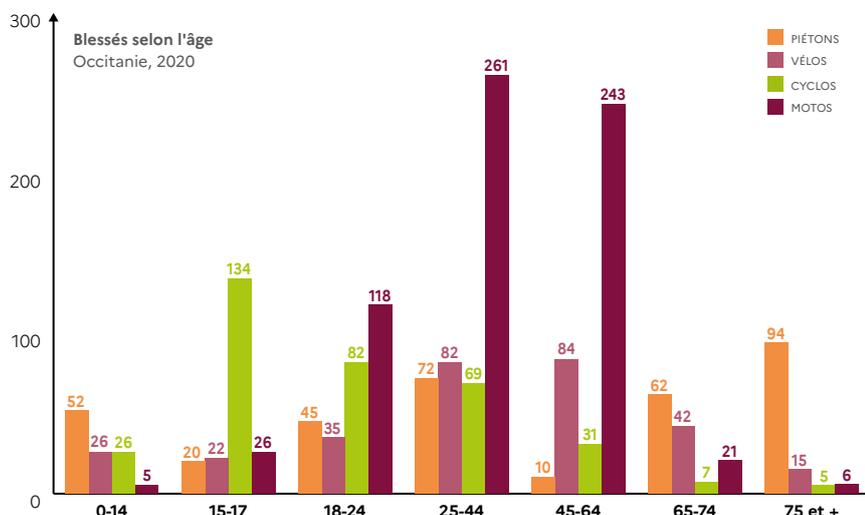
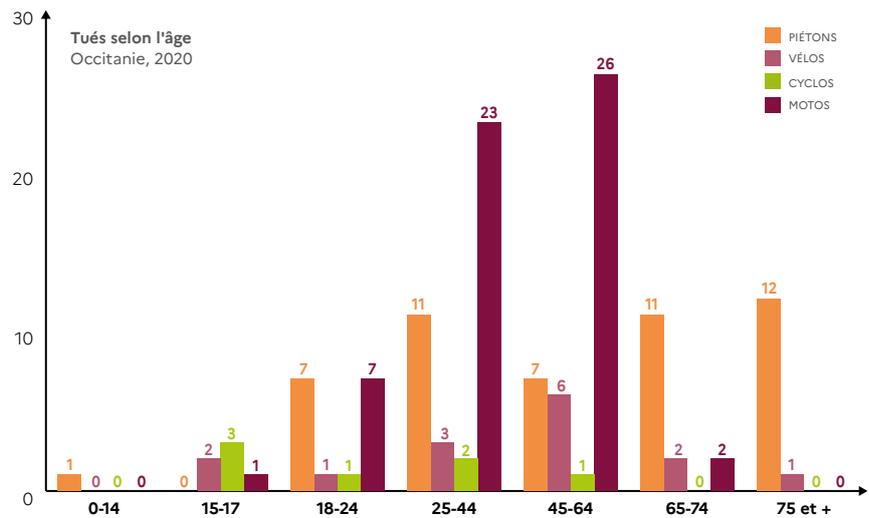
Quinze cyclistes sont décédés en 2020 sur les routes d'Occitanie suite à un accident de la circulation. Parmi eux, 40 % avaient entre 45 et 64 ans ».

Les cyclos

Avec sept décès, les cyclomotoristes représentent 5 % des tués vulnérables. Parmi eux, 43 % avaient entre 15 et 17 ans et 29 % avaient entre 25 et 44 ans.

Les motos

Cinquante-neuf motards sont décédés en 2020 sur les routes d'Occitanie, suite à un accident de la circulation, soit 45 % des tués vulnérables. C'est la tranche d'âge des « 45 à 64 ans » qui est la plus impactée avec 44 % des tués, suivie par les « 25 à 44 ans » (39 %).



LES BLESSÉS SELON L'ÂGE PARMIS LES USAGERS VULNÉRABLES

Les piétons

Parmi les usagers vulnérables, 21 % des blessés sont des piétons, et parmi eux, les 65 ans et + représentent 44 % des blessés.

Les vélos

Les cyclistes comptent pour 18 % des blessés lors d'accidents impliquant un usager vulnérable. Les « 45-64 ans » et les « 25-44 ans » sont les plus touchés avec 27 % chacun suivis par les « 65-74 ans » avec et 14 %.

Les cyclos

Comme pour les piétons, 21 % des blessés sont des conducteurs ou passagers de cyclomoteurs. Parmi eux, 38 % sont des jeunes de 15 à 17 ans.

Les motos

Les conducteurs et passagers de motocyclettes – toutes cylindrées confondues – représentent 40 % des blessés vulnérables. Parmi eux, 74 % ont entre 24 et 64 ans.

Cyclomoteur : 2 roues motorisé dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³

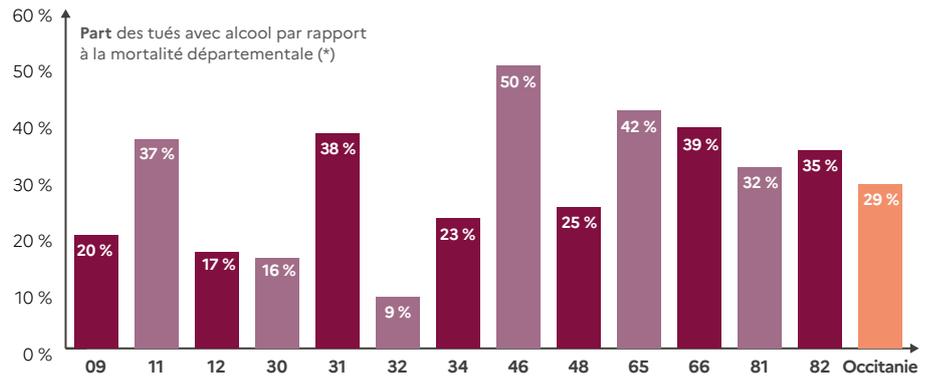
FOCUS ALCOOL 2020

En Occitanie, la part des tués dans les accidents avec alcool représente 29 % des tués de l'accidentalité générale.

SEPT DES TREIZE DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION ONT UNE MORTALITÉ LIÉE À L'ALCOOL SUPÉRIEURE À LA VALEUR RÉGIONALE

Il s'agit, par ordre décroissant, du Lot (50 %), des Hautes-Pyrénées (42 %), des Pyrénées-Orientales (39 %), de la Haute-Garonne (38 %), de l'Aude (37 %), du Tarn-et-Garonne (35 %) et du Tarn (32 %). Le Gers avec 9 % présente le taux le plus bas de la région.

(*) En raison d'un nombre de tués très faible dans certains départements les % doivent être regardés avec précaution.



ALCOOL ET CONDUITE

L'alcool est aujourd'hui la première cause de mortalité routière en France. En 2020, au niveau national, l'alcool est présent dans 32 % des accidents mortels. En Occitanie, ce taux est de 29 %.

L'alcool agit directement sur le cerveau, même à faible dose dès 0.3g/l de sang. Le risque existe donc bien avant l'état d'ébriété.

A partir de 0.5 g/l de sang, les risques sont réels :

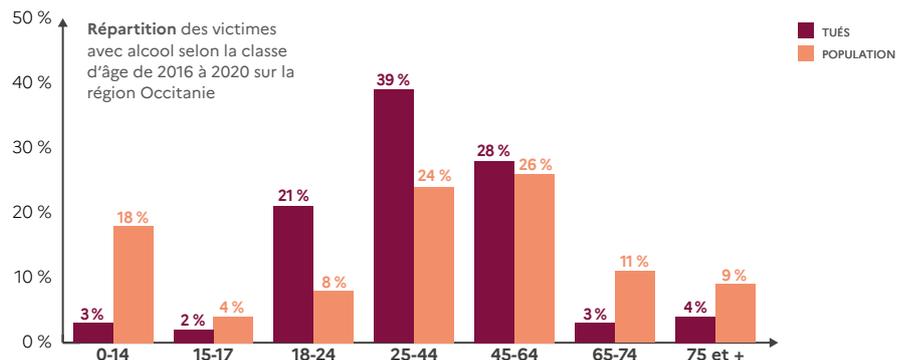
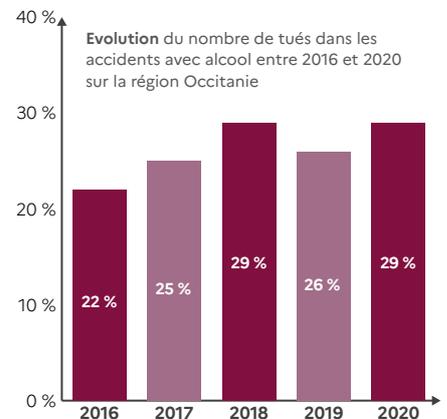
- troubles de la perception, des mouvements et du champ visuel ;
- hypovigilance et fatigue ;
- sous estimation des risques et surestimation des capacités.

L'alcool, des risques sur la santé :

Cancers (foie, œsophage, sein,...), maladies cardio-vasculaires, troubles psychologiques, psychiatriques, sexuels, retard de croissance et troubles mentaux.

LOI ET SANCTIONS

- Pour la conduite avec une alcoolémie comprise entre 0.5g/l et 0.8 g/l de sang, vous êtes passible d'une amende de 135 €, d'un retrait de 6 points sur votre permis et d'une immobilisation de votre véhicule ;
- Pour une conduite avec une alcoolémie supérieure à 0.8 g/l de sang (ou supérieure à 0.4 mg/l dans l'air expiré) ou le refus de vous soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang, vous êtes passible d'une amende de 4 500 € maximum, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de permis pouvant atteindre 3 ans et d'un emprisonnement pouvant atteindre 2 ans.
- Pour les jeunes permis (permis probatoires) le taux est ramené de 0,5 à 0.2 g/l de sang.



RÉSULTATS PAR DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2020

	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Blessés hospitalisés	Pop. total en milliers d'habitants (*)	Accidents Corporels par million d'habitants	Tués par million d'habitants
09 - Ariège	140	10	210	62	153	915	65
11 - Aude	280	27	359	151	368	751	72
12 - Aveyron	150	18	191	95	279	537	64
30 - Gard	358	37	495	252	742	480	50
31 - Haute Garonne	615	53	741	284	1 348	445	38
32 - Gers	106	11	153	60	191	554	58
34 - Hérault	594	52	790	350	1 132	512	45
46 - Lot	71	8	74	60	173	408	46
48 - Lozère	70	4	86	38	76	915	52
65 - Hautes-Pyrénées	163	12	208	92	228	711	52
66 - Pyrénées-Orientales	289	18	383	95	474	607	38
81 - Tarn	176	19	213	107	386	453	49
82 - Tarn-et-Garonne	133	17	168	113	257	513	66
Occitanie	3 145	286	4 071	1 759	5 807	534	49
France métropolitaine	45 121	2 541	55 836	(**)	65 241	696	39

(*) INSEE 2018

(**) En raison d'une incertitude sur les chiffres des blessés hospitalisés à l'échelon national, l'ONISR ne communique pas sur cet item.

ACTUALITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2020/2021

ACTUALITÉ NATIONALE

13 JUILLET 2020

Une baisse de l'accidentalité routière au mois de juin 2020 dans le contexte d'une reprise encore partielle des déplacements

En juin 2020, en France métropolitaine, selon les estimations de l'Observatoire national interministériel à la sécurité routière (ONISR), 207 personnes sont décédées sur les routes, contre 292 en juin 2019, soit 85 personnes tuées en moins (- 29,1 %). Les autres indicateurs sont également à la baisse :

- Le nombre d'accidents corporels s'établit à 4 132 contre 5 235 en juin 2019, soit 1 103 accidents corporels de moins (- 21,1 %)
- 5 356 personnes ont été blessées contre 6 671 en juin 2019, soit 1 315 personnes de moins (- 19,7 %)

La baisse de la mortalité routière enregistrée en juin 2020 s'inscrit dans le contexte de la période post-confinement avec une reprise limitée des déplacements, notamment ceux à caractère professionnel.

Cette baisse concerne tous les usagers, particulièrement les automobilistes (- 33 tués) et les motocyclistes (- 28 tués). La mortalité des jeunes de 18-24 ans est en baisse (- 34 tués) alors que celle des seniors reste stable en juin 2020 par rapport à juin 2019.

Cette baisse concerne aussi les Outre-mer. Selon l'ONISR, le nombre de personnes ayant perdu la vie sur les routes d'Outre-mer en juin 2020 s'élève à 17 personnes, soit 6 de moins qu'en juin 2019. Le nombre des accidents corporels s'élève à 211 accidents corporels en juin 2020. 238 personnes ont été blessées en juin 2020.

La période de confinement est marquée par une forte diminution de la mortalité routière

La mortalité routière du deuxième trimestre de l'année 2020 est fortement marquée par la crise Covid-19. Selon les estimations provisoires de l'ONISR, la mortalité routière est en baisse de 63 % pendant les mois de confinement par rapport à la moyenne des mêmes périodes entre 2015 et 2019.

La mortalité routière, qui avait fortement chuté durant la période du confinement, est repartie à la hausse dès la semaine précédant le déconfinement de la crise Covid-19 (du 4 au 10 mai 2020), et a même dépassé la mortalité moyenne 2015-2019 la semaine du long week-end de l'Ascension (du 18 au 24 mai 2020).

En raison de la crise sanitaire Covid-19, les Français devraient privilégier l'usage de l'automobile pour se rendre sur leurs lieux de vacances, principalement dans l'hexagone. En cette période estivale, source d'importants déplacements, les conducteurs sont appelés à la vigilance et à la plus grande prudence.

Pour mémoire, en 2018, 574 personnes ont perdu la vie sur les routes de France pendant la période estivale (juillet et août) et 12 318 ont été blessées dont 5 176 ont dû être hospitalisées.

Durant les mois d'été, le bilan hebdomadaire du nombre de tués sur les routes de France peut doubler et passer en moyenne de 45 en hiver à 95 en été.

8 OCTOBRE 2020

Réunion du comité des études de la sécurité routière



Présentation du programme annuel de l'Utac (Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle - groupe privé et indépendant) de travaux

et d'études pré-réglementaires sur la sécurité des véhicules et de leurs équipements et des résultats de l'enquête « Parc Auto » réalisée par KANTAR TNS.

Lors du comité des études de la DSR du 6 octobre dernier, les résultats de l'enquête « Parc Auto » réalisée par KANTAR TNS, et du programme d'études produites par l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC SAS), ont été présentés. L'enquête Kantar TNS informe notamment sur le parc français : un tiers des foyers disposent de deux véhicules alors que 56 % n'en possèdent pas et 8,7 % des foyers possèdent au moins un deux-roues motorisé.

Le programme annuel de l'Utac de travaux et d'études pré-réglementaires sur la sécurité des véhicules et de leurs équipements traite des éléments suivants : prescriptions en vue de l'homologation nationale des navettes autonomes ; étude des réactions des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS) sur les usagers de trottinettes électriques ; étude sur l'amélioration de la sécurité dans les transports en commun en cas d'incendie, etc. Enfin il assure la participation française au programme EuroNCAP afin d'améliorer la qualification des véhicules en matière de sécurité.

8 OCTOBRE 2020

Journée annuelle des observatoires de l'Etat



Le 28 septembre dernier s'est tenue la Journée annuelle des observatoires de l'Etat, organisée par l'ONISR, pour la première fois en visioconférence.

L'évènement a atteint jusqu'à 162 connexions simultanées, réunissant donc une grande partie des agents des observatoires départementaux et régionaux (ODSR et ORSR). Les échanges ont ainsi pu être facilités, permettant d'aborder les problématiques et nouveautés relatives aux différentes échelles territoriales.

Cette journée a été couplée avec la journée de formation des nouveaux arrivants en observatoire de sécurité routière, une formation aussi ouverte aux observatoires des collectivités locales qui permet de prendre en main TRAxY, le nouveau système d'information de l'ONISR qui gère la base accident, de sa consolidation à l'analyse cartographique et statistique.

19 OCTOBRE 2020

À partir du 1^{er} novembre 2021, chaînes ou pneus hiver seront obligatoires en zones montagneuses



Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver sera étendue à partir du 1^{er} novembre 2021, comme le prévoit le décret n°2020-1264 paru au Journal Officiel le 18 octobre.

Les préfètes et préfets des départements situés dans des massifs montagneux devront établir la liste des communes où un équipement des véhicules devient obligatoire en période hivernale, c'est-à-dire du 1^{er} novembre au 31 mars. Cette liste sera établie avec et après consultation des élus locaux concernés.

Les nouvelles obligations

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfètes et préfets. Elles ne s'appliquent pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, utilitaires et les camping-cars devront soit détenir des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices, soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités, avec le choix entre les chaînes ou les pneus hiver.

Pour les poids lourds avec remorque ou semi-remorque, ils devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Actuellement, et jusqu'au 1^{er} novembre 2021, un équipement spécifique type chaîne est obligatoire seulement sur les routes où est implanté le panneau, lorsqu'elles sont enneigées.

18 NOVEMBRE 2020

Prévention de la conduite sous drogue, médicament ou alcool en entreprise



9 films réalisés sur les risques de la conduite sous substances psychoactives en entreprise.

À l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, le préfet du Finistère a assuré le lancement des films pédagogiques sur la conduite sous substances psychoactives en entreprise, réalisés par le club sécurité routière en entreprise du Finistère (Club SRE29). Ce club, qui regroupe 50

entreprises du département, a réalisé 9 vidéos courtes pour présenter toutes les informations sur le sujet et 5 émissions avec les témoignages d'experts. Tous les films sont disponibles sur la chaîne Youtube du club, playlist « Conduite et substances psychoactives ».

17 DÉCEMBRE 2020

Publication de la stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée

Lors du Comité ministériel pour le développement et l'innovation dans les transports, en date du 15 décembre 2020, a été présentée la « Stratégie nationale de développement de la mobilité routière automatisée 2020-2022 », dont les principaux enjeux consistent à :

- Nouer des partenariats entre secteurs, filières, acteurs industriels et des services, entreprises des nouvelles technologies et acteurs traditionnels
- Ancrer ces nouveaux services dans les territoires, car la réussite de leur déploiement passe par leur intégration dans les politiques locales de mobilité
- Agir à l'échelle européenne, car c'est par l'Europe que nous avancerons sur la réglementation des véhicules, sur l'interopérabilité des systèmes de connectivité, et sur le soutien à la recherche et l'innovation. La France entend être moteur de la construction de ce cadre européen.



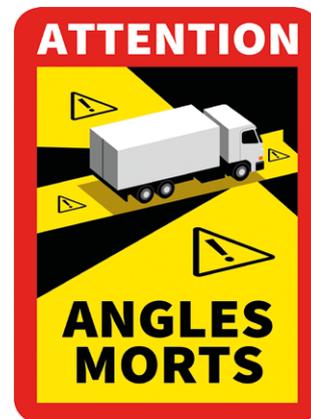
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20171_strategie-nationale-vehicule%20automatise_web.pdf

06 JANVIER 2021

Les véhicules lourds doivent désormais être équipés d'une signalisation matérialisant leurs angles morts

Sur la route, les vélos, motos, scooters, engins de déplacement personnel motorisés et piétons sont plus petits et moins visibles qu'une voiture pour les conducteurs de véhicules lourds, et se retrouvent ainsi facilement hors de leur champ de vision, dans leurs angles morts.

Ces zones dont les usagers vulnérables méconnaissent souvent l'ampleur, sont à l'origine d'accidents graves, parfois mortels. Pour améliorer cette situation, les véhicules lourds (poids-lourds, bus, cars) doivent désormais apposer une signalisation matérialisant leurs angles morts, pour mieux les indiquer aux usagers vulnérables qui circulent à proximité.



2 JANVIER 2021

HistoVec intègre désormais les données issues du contrôle technique des véhicules



À partir du 12 janvier, le site HistoVec du ministère de l'Intérieur renseignera aussi sur l'historique du contrôle technique.

Le site HistoVec (HistoVec.interieur.gouv.fr) a été lancé en janvier 2019 pour permettre aux acheteurs d'un véhicule d'occasion d'en connaître l'historique et de leur apporter des garanties dans leur acte d'achat. À compter du 12 janvier 2021, il s'enrichit désormais des informations données par le contrôle technique. Les dates et les résultats des contrôles techniques ainsi que l'historique du kilométrage de chaque véhicule seront consultables sur HistoVec.

Ces nouvelles informations viennent ainsi compléter le rapport HistoVec qui comprend d'ores et déjà des informations issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV) telles qu'une opposition à la vente en raison d'une créance, une garantie bancaire ou une demande de saisie du véhicule, des amendes en attente de paiement, une procédure « véhicule endommagé », une suspension ou un retrait du titre de circulation du véhicule, le vol éventuel ainsi que l'historique des opérations intervenues (changement de titulaire, réparation contrôlée...).

HistoVec procure ainsi une information encore plus complète, toujours gratuite, dans un espace sécurisé et confidentiel, avec toutes les informations nécessaires pour décider de l'achat d'un véhicule d'occasion. Selon les études de la DGCCRF, la moitié des ventes de véhicules d'occasion comporteraient des fraudes mineures ou graves. HistoVec permet d'y faire face.

Entre janvier 2019 et décembre 2020, plus de 3 millions de rapports HistoVec ont été téléchargés, à comparer au nombre de véhicules d'occasion vendus chaque année qui s'élève à 5,5 millions. Le site est plébiscité par les usagers puisqu'il connaît une fréquentation moyenne de 270 700 visiteurs uniques par mois et que le taux de satisfaction a été mesuré à 4,6/5.

31 MARS 2021

Les p'tits « sauve ta vie » : un outil de prévention en milieu scolaire

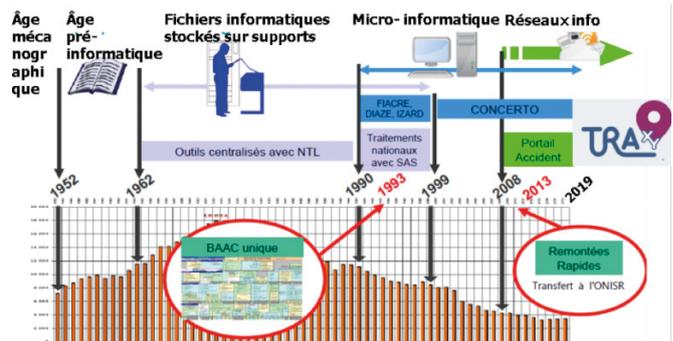
La coordination sécurité routière de Paris a réalisé des flyers à destination des enfants sur les thématiques piétons et cyclistes : les p'tits « sauve ta vie ».

Imagés comme une charte de bons comportements, ces flyers seront utilisés par les intervenants préventeurs en milieu scolaire pour inviter les enfants à s'engager sur une liste de bonnes résolutions à adopter sur la route.



1^{er} AVRIL 2021

Retour sur les Journées des Observatoires de la sécurité routière



L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont organisé deux journées de formation et d'information, les 25 et 26 mars 2021.

Le 25 mars, une journée e-formation a été dispensée par la délégation à la sécurité routière (DSR) et le Cerema, pour les agents et les agents nouvellement affecté-e-s en observatoires locaux de la sécurité routière. Elle a rassemblé une quarantaine de participant-e-s, issu-e-s des observatoires déconcentrés de l'État et des observatoires des collectivités locales. Après une présentation de la politique de sécurité routière et les différents services de la DSR, les participant-e-s ont été formé-e-s aux outils de diagnostic et de pilotage. L'après-midi a été consacrée à une séance interactive de questions-réponses et compléments aux modules de formation en ligne TRAXy encadrés par le Cerema.

Le lendemain, a eu lieu la Journée nationale des Observatoires de la sécurité routière rassemblant les représentants des observatoires régionaux et départementaux, en directions régionales de l'aménagement et du logement, en préfectures ou en directions départementales des territoires, ainsi que les points d'appui régionaux d'accidentologie du Cerema. Cette visioconférence, qui a rassemblé 175 participant-e-s, a été l'occasion d'approfondir les nouvelles fonctionnalités de l'outil TRAXy (rapports avancés pré-formatés, avancement des développements sur la méthode SURE) et de revenir sur les notions utiles au remplissage des BAAC (auteurs présumés responsables d'accidents mortels, enregistrement des blessés hospitalisés, règlement général de la protection des données, etc.). Différents services et bureaux de la DSR ont présenté leurs actualités.

8 AVRIL 2021

Obligation de mise en vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées à emporter et en ligne : comment s'y préparer ?

À partir du 1^{er} juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter devront proposer à la vente des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques (ou près du lieu d'encaissement pour les débits dont l'activité principale est la vente d'alcool).

Cette obligation de mise à disposition d'éthylotests, jusque-là



limitée aux établissements de nuit, s'applique également aux sites de vente en ligne de boissons alcoolisées. En application de l'article 100 de la LOM, cette obligation (traduction de la mesure n°11 du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018) vise à lutter contre l'alcoolémie au volant, l'une des premières causes de mortalité sur la route. Une campagne d'information sera en parallèle déployée dans les magasins distributeurs d'alcool et visible sur les sites internet concernés afin d'encourager les usagers à évaluer leur alcoolémie avant de prendre le volant.

Les établissements concernés participent à la prévention et incitent à la prise de conscience du risque. Ils disposent de 3 mois pour mettre à la vente de façon permanente des éthylotests (chimiques ou électroniques répondant aux exigences fixées par le décret n°2015-775 du 29 juin 2015 et le décret n°2008-883 du 1er septembre 2008) et respecter les obligations d'information sur l'importance de l'auto-dépistage. Ils devront toujours disposer d'un stock minimal de 10 ou 25 éthylotests fixé en fonction du linéaire des rayons alcool. Le fait de contrevenir à cette obligation et aux dispositions associées sera puni de l'amende prévue par les contraventions de la quatrième classe (675 € et jusqu'à 1 875 € en cas d'amende forfaitaire majorée).

2 MAI 2021

Mai à vélo : la Sécurité routière se mobilise pour la sécurité des cyclistes



Pour la première édition de Mai à vélo, soutenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Sports, de nombreux acteurs du vélo sont mobilisés autour d'événements cyclables, populaires et pédagogiques partout en France.

À cette occasion, la Sécurité routière a mis en place plusieurs actions de sensibilisation pour une pratique du vélo en toute sécurité. Rappelons qu'en 2020, ce sont 174 cyclistes qui ont perdu la vie sur les routes de France*.

Une campagne d'affichage « Attention à vélo, attention aux vélos »

Cette campagne de sensibilisation permet d'interpeller à la fois les cyclistes et les automobilistes sur l'importance d'adopter des gestes simples et des bonnes pratiques sur la route pour améliorer la sécurité des cyclistes. Les différentes accroches des affiches visent à créer une prise de conscience sur la nécessité, par exemple, d'être bien vu pour un cycliste et celle de s'écarter en doublant un vélo pour un conducteur. Les messages de prévention déclinés en septembre et octobre 2020 sur un ton décalé, s'afficheront à nouveau sur les panneaux d'affichage urbains (des bus et aubus) de près de 60 villes, à partir du 11 mai.

Un jeu-concours Facebook pour s'équiper à vélo à partir du 3 mai

La Sécurité routière a proposé un jeu-concours sur sa page Facebook du lundi 3 mai 18 h au dimanche 16 mai minuit : les participants ayant apporté les bonnes réponses à un quiz dédié aux équipements de sécurité des cyclistes ont remporté des lots. Grâce à trois entreprises, lauréates du Prix innovation dans la catégorie « Aide aux deux-roues », il a été possible de gagner un

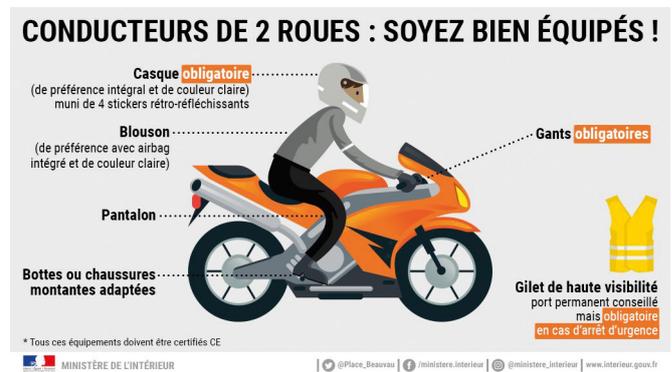
gilet airbag B'Safe proposé par Hélite (lauréat 2019), un casque airbag Hövding par Toad (lauréat 2020), et trois casques connectés ABUS Quin développés par ABUS France (lauréat 2021) ainsi que des brassards réfléchissants pour rester visible sur son vélo. Le tirage au sort est intervenu dans les 7 jours à compter de la date de clôture du jeu.

Sur le terrain, une distribution de dépliants dédiés aux équipements des cyclistes

150 000 dépliants ont été diffusés aux cyclistes des villes de Paris, Bordeaux, Grenoble, Nantes et Strasbourg à partir du 20 mai, pour les inciter à vérifier leurs équipements de sécurité obligatoires et recommandés. Ces dépliants ont été déposés sur les guidons des vélos garés dans chaque ville.

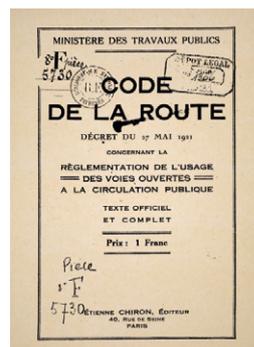
12 MAI 2021

Le comité des études de la sécurité routière



Le comité des études de la sécurité routière s'est réuni le jeudi 6 mai. Cette réunion sur le sujet des deux-roues motorisés a donné lieu à la présentation des résultats de trois études.

Le projet TC-Pro-UV de l'Université de Strasbourg vise à établir une méthode d'évaluation des systèmes de protection pour usagers vulnérables disponibles sur le marché. L'étude fait ressortir que les systèmes d'attaches à 4 points sont les plus efficaces pour la sécurité des enfants en bas âges à l'arrière des deux-roues motorisés. De plus, l'étude permet de donner une note à une dizaine de casques de moto déjà homologués pour appuyer l'intérêt de nouvelles normes à l'horizon 2022. S'en est suivi l'étude S-PER, conduite par l'Université Gustave Eiffel et Ergo-Centre, qui a porté sur l'évaluation de l'impact des stages de perfectionnement en France sur la sécurité des motocyclistes ayant suivi un stage. D'après l'étude, les formations post-permis permettent une diminution des incidents et une amélioration des compétences du conducteur. Enfin, le Cerema a présenté une étude de l'accidentalité des deux-roues motorisés dans les Bouches-du-Rhône et en Corse. Dans les Bouches-du-Rhône la prise de risque volontaire et l'erreur de conduite sont des facteurs qui ressortent particulièrement, alors qu'en Corse c'est la vitesse inadaptée que l'on retrouve le plus.



25 MAI 2021

Le code de la route fête ses 100 ans d'existence

Le 27 mai 1921, époque où les véhicules à traction animale, les charrettes et les premières voitures partageaient la chaussée, le décret concernant « la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique » crée le premier code

de la route et instaure des règles pour une meilleure cohabitation de tous ses usagers. Depuis 100 ans, les véhicules en circulation ont évolué mais certains fondamentaux de la conduite, instaurés en 1921, restent encore en vigueur aujourd'hui comme la priorité à droite ou le dépassement uniquement par la gauche.

À travers les années, le code de la route s'est considérablement transformé pour encadrer les évolutions des pratiques sur la route et mieux protéger l'ensemble de ses usagers.

Pour fêter ce centenaire, la Sécurité routière s'associe avec La Poste pour dévoiler un timbre philatélique et propose aux Français de tester leurs connaissances sur le code de la route à travers des programmes courts et ludiques en partenariat avec France Télévisions. 600 000 exemplaires ont été mis à la vente à partir du 14 juin 2021.



9 JUIN 2021

Un comité des études de sécurité routière sur la thématique des seniors

Mardi 1^{er} juin s'est tenue la réunion mensuelle du comité des études de la Délégation à la Sécurité Routière.

Cette matinée s'est centrée autour des mobilités actives et partagées, que ce soient les vélos, les engins de déplacements personnels, ou encore le covoiturage, grâce aux équipes de recherche de 4 projets soutenus par la DSR. Les résultats finaux des études AMPERE (Apprentissage de la Maîtrise et de la Pratique des Engins à Roues à l'École, Université Gustave Eiffel (UGE)) et COCY (mieux connaître les Comportements des Cyclistes en milieu urbain, UGE et Ergo-Centre) ont été restitués, et des résultats intermédiaires des projets CO3 (les effets du Covoiturage sur les Comportements de Conduite des automobilistes, UGE) et INTEREDP (Interaction des utilisateurs d'EDP avec les piétons, cyclistes et/ ou automobilistes, UGE et Université Paris-Nanterre) ont été présentés.



1^{er} JUILLET 2021



Pour la première fois en Europe, le code de la route et le code des transports s'adaptent à l'arrivée des véhicules autonomes

L'émergence des véhicules équipés de systèmes de conduite automatisée fait évoluer les codes de la route et des transports.

La France devient le premier pays européen à mettre en place un cadre réglementaire complet pour la circulation des véhicules autonomes. Basée sur trois principes fondateurs – sécurité,

progressivité, acceptabilité – la stratégie nationale pour le développement du véhicule autonome, publiée en mai 2018, a placé l'innovation technique et réglementaire au centre des actions publiques. La mobilisation totale de l'écosystème français (administrations, organisations de collectivités locales, industriels et opérateurs de transports) a permis la publication d'un décret adaptant les dispositions du code de la route et du code des transports pour permettre la circulation sur les routes de France des véhicules équipés de systèmes à délégation de conduite dès leur homologation, et des systèmes de transport routier automatisés sur parcours ou zones prédéfinis dès septembre 2022.

Le décret paru ce jour adapte le régime de responsabilité pénale pour permettre au conducteur de dégager sa responsabilité dès lors que le système de conduite automatisé fonctionne conformément à ses conditions d'utilisation. Les modalités d'interaction entre la conductrice ou le conducteur et le système de conduite automatisé, ainsi que les manœuvres d'urgence que le système peut être amené à effectuer automatiquement, sont également définies. Il précise enfin le niveau d'attention attendu de la part de la conductrice ou du conducteur sur son environnement de conduite lorsqu'un système de conduite est activé.

« Avec ce décret, nous faisons un pas de plus vers la mobilité du futur. La France s'impose comme l'un des premiers pays à adapter son droit aux véhicules autonomes. Nous donnons dès aujourd'hui à nos industriels et à nos opérateurs de transports la visibilité nécessaire pour les développer – et demain, les faire rouler » a déclaré Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports. Les toutes premières voitures particulières équipées de systèmes de conduite automatisés arriveront très prochainement en Europe et en France.

Il s'agit de voitures dont le contrôle dynamique sera totalement délégué à un système de conduite automatisé, mais uniquement lorsque certaines conditions seront réunies. De tels véhicules pourraient être homologués pour circuler sur la voie publique avant la fin de l'année 2021. Les véhicules autonomes ne doivent pas être assimilés aux systèmes d'aides à conduite (régulateur adaptatif de vitesse par exemple). Le premier système de ce type autorisé est le système automatisé de maintien dans la voie (dit ALKS pour Automated Lane Keeping System) qui fonctionne en situation d'embouteillage sur autoroute. L'ALKS contrôle alors le déplacement latéral et longitudinal du véhicule pendant des périodes prolongées sans intervention du conducteur. Lorsque ce système est activé, c'est lui qui dirige le véhicule. Les systèmes de conduite automatisée devraient rapidement évoluer et se multiplier. Le cadre réglementaire national établi par ce décret permet d'accompagner ces développements.

Mais ça change quoi exactement pour la personne qui conduit ? Jusqu'à présent le code de la route ne considérait que le cas de la conduite d'un véhicule par une personne. Désormais, il prévoit également la possibilité qu'un système de conduite automatisé contrôle le déplacement du véhicule, et par conséquent il était important d'adapter aussi le régime de responsabilité pénale à cette situation inédite pour permettre à la personne qui conduit de dégager sa responsabilité dès lors que le système de conduite automatisé fonctionne conformément à ses conditions d'utilisation.

S'agissant des transports de personnes ou de marchandises :

La publication de ce décret, qui rendra possible la circulation des systèmes de transport routier automatisés sur parcours ou zones prédéfinis dès septembre 2022 en France, est une avancée majeure pour l'ensemble de l'écosystème. La démonstration de la sécurité de ces systèmes, établie préalablement à leur mise en service, est au cœur du processus d'autorisation. Elle est conduite sur la base de plusieurs dossiers de sécurité, vérifiés par des organismes qualifiés agréés. Cette démonstration de sécurité permettra notamment de vérifier les réponses du système lors des situations de circulation prévisibles sur les parcours envisagés. Les organisateurs de service, et en particulier les autorités organisatrices de la mobilité, sont placés au cœur du dispositif, car ils délivreront les autorisations de mise en service de ces systèmes. Ils seront appuyés par le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

ARIÈGE

Alternative à la sanction en Ariège



L'opération d'alternative à la sanction qui s'est déroulée samedi 29 mai à l'Hospitalet-près-l'Andorre à l'initiative de l'EDSR09 en collaboration avec la coordination sécurité routière de l'Ariège a remporté un réel succès.

Ainsi, en trois heures d'animation, le bilan s'élève à 52 infractions relevées et réparties ainsi : 44 automobilistes, 6 motards, 2 infractions verbalisées pour des dépassements dangereux avec franchissement de la ligne continue. Ce qui a coûté 135 € et 3 points aux contrevenants. Les infractions portaient toutes sur le franchissement de la ligne continue (1 seul téléphone au volant). L'ensemble des conductrices et conducteurs et pilotes arrêtés, une fois le but de l'opération expliqué, s'est prêté au jeu de la sensibilisation à la sécurité routière et aux rappels du code de la route avec bonne humeur et enthousiasme. Ils ont pu se frotter aux divers scénarii proposés par les simulateurs auto et moto, participer à des ateliers sur les dangers de l'alcool, des drogues ou du téléphone au volant, sur les équipements de sécurité à moto, sur les trajectoires moto ainsi que sur la cartographie des accidents ayant eu lieu sur la portion de route sur laquelle ils ont été interceptés. L'action a mobilisé l'Escadron Départemental de Sécurité Routière de l'Ariège avec six gendarmes de la Brigade Motorisée de Foix, 2 répartis aux postes de surveillance afin de relever les infractions des automobilistes et motards qui montaient vers l'Andorre, 2 à l'interception afin de contrôler les identités et papiers diriger les contrevenants et 2 à la salle de la mairie qui accueillait l'opération. Trois IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière) et la coordination sécurité routière de la DDT09 ont également été mobilisés.

ARIÈGE

Le deuxième « Relais motards » de l'Ariège a été inauguré le 25 juillet 2020



Yoann de Ballangen, directeur des services du cabinet de la préfète de l'Ariège, a inauguré le 25 juillet 2020 en présence de M. le maire du Mas d'Azil, le deuxième « Point Accueil Motos », mis en place par la préfecture de l'Ariège sur la commune du Mas d'Azil.

Une convention « Point accueil motards » a en effet été signée entre la Préfecture et le propriétaire du bar-restaurant « La Terrasse du Mas ». Particulièrement prisé par les motards, ce bar-restaurant idéalement situé, s'est imposé naturellement comme le site à choisir. Les motards de passage pourront ainsi recevoir un accueil privilégié dans ces établissements. Divers services, conseils de sécurité routière, petit matériel de réparation/entretien, etc. leur seront proposés. La commune, très fréquentée par les touristes qui y viennent notamment pour sa grotte, devient ainsi, après Tarascon-sur-Ariège en 2019, la 2^{ème} commune d'Ariège à accueillir un PAM et la 29^{ème} de la Région.

AUDE

Semaine de la sécurité routière dans l'Aude 2020



La semaine de sécurité routière s'est déroulée du 05 au 10 juillet 2020 dans tout le département, impliquant 16 structures participantes (IDSR, forces de l'ordre, associations, entreprises).

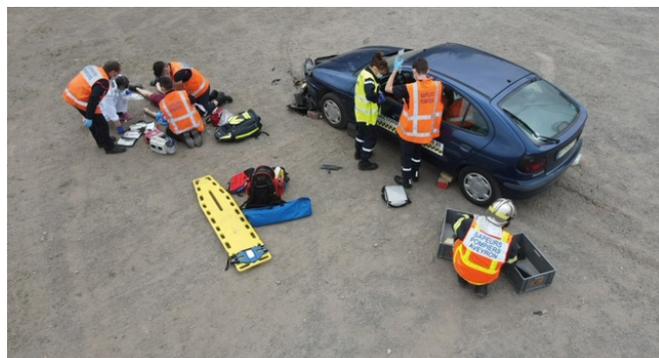
Pendant une semaine, ce sont 12 actions de différentes natures qui se sont déroulées (contrôles pédagogiques, escape game, projection-débat, sensibilisation au partage de la route).

Elles ont atteint 235 usagers (48 motocyclistes, 51 automobilistes, 70 jeunes, 56 cyclistes et 10 seniors).

Ces animations ont été accompagnées par des actions de communication quotidiennes sur les réseaux sociaux de l'État vues par plus de 46 000 internautes au total (photos chocs, messages de prévention, vidéo sur le dispositif de mise en fourrière administrative...)

AVEYRON

Action « Les jeunes au volant et leurs comportements »



Cette action s'est déroulée les 31 mai et 1^{er} juin 2021 au lycée des métiers d'Aubin dans l'Aveyron, portée par l'association les « Jeunes sapeurs pompiers volontaires » représentée par Christophe PEREZ, conseiller principal d'orientation au sein du lycée.

Elle avait pour objectif de prévenir et sensibiliser les jeunes aux

dangers de la route, en les amenant à modifier leurs comportements au volant, mais aussi les sensibiliser à la conduite des 2 roues-motorisés.

Cette action se présentait en 2 étapes :

- une 1/2 journée consacrée au passage des élèves sur 7 ateliers différents (simulateur conduite, parcours alcool, voiture « tonneau »,...) animée par les élèves de la formation « Sapeurs pompiers volontaires » ;
- une 1/2 journée dédiée à la reconstitution d'une collision latérale entre une voiture et un cyclo à 50 km/h, réalisée par un cascadeur professionnel qui amène à réfléchir sur l'importance du port des équipements obligatoires de sécurité (casque, gants,...), au respect des règles du code de la route, et aux bons comportements à adopter.

En raison du contexte sanitaire et des mesures de distanciation à respecter, cette action a rassemblé seulement 600 élèves comparativement aux 2 500 habituellement. Cette action est une véritable prise de conscience auprès des jeunes sur les conséquences que peut amener de mauvais comportements ou conduites dangereuses au volant.

GARD

Action Sécurité routière à Bagnols sur Cèze 9 juillet 2020



Dans un contexte sanitaire très particulier et un risque de désœuvrement de la jeunesse, la sécurité routière, la mairie de Bagnols sur Cèze et l'entreprise Drag'Auto sensibilisent, au cœur d'un quartier difficile, sur les risques spécifiques encourus lors des runs et rodéos sauvages en milieu urbain.

HAUTE-GARONNE

Madame la déléguée interministérielle en visite au circuit Daniel Pescheur



Le 21 janvier 2021, la coordination sécurité routière de Haute-Garonne a accueilli Madame GAUTIER-MELLERAY, déléguée interministérielle à la sécurité routière, déléguée à la sécurité routière.

Après avoir participé à une réunion sur l'expérimentation de la réforme du permis de conduire menée en Haute-Garonne, sa venue a également été l'occasion de présenter deux actions de prévention portées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2021.

Ainsi, après un contrôle routier effectué en partenariat avec l'escadron départemental de sécurité routière de Haute-Garonne, Madame GAUTIER-MELLERAY a pu visiter le circuit Daniel Pescheur de Toulouse. Véritable outil de prévention, il permet, chaque année :

- de sensibiliser à la sécurité routière les usagers des deux-roues motorisés en leur mettant à dispositions différents circuits de vitesse, de cross et de trial ;
- de former aux règles de sécurité en deux roues environ 15 000 à 16 000 scolaires et utilisateurs loisirs.

GERS

Journée moto au circuit de Nogaro



Le mercredi 7 juillet 2021 s'est déroulé, pour la première fois, une journée moto sur le circuit de NOGARO à la demande de la directrice du circuit (Caroline DIVIES) et organisé par l'auto-école PAM.

Plusieurs ateliers ont été mis en place afin de sensibiliser principalement les jeunes conductrices et conducteurs de 2 roues motorisés (post permis, reprise guidon et jeunes à partir de 14 ans) :

- un atelier découverte en 50cm3 pour faire découvrir la formation AM (mis en place par l'école de conduite)
- un atelier freinage d'urgence et maniabilité pour A2 ou autre (auto école PAM)
- un atelier trajectoire (théorie expliquée par l'EDSR et pratique accompagnée par le CMRM du Gers)
- un atelier GymKhana encadré par le champion de France Guillaume Pouillot.
- un atelier simulateur 2roues et test-choc (FFMC32 et association Prévention routière)
- un stand don du sang, la croix rouge.
- un stand mis en place par « l'atelier de la performance » pour les principales vérifications à faire sur son véhicule.
- présentation d'équipements par DAFY Moto et par différents concessionnaires.

La journée a été bien accueillie malgré le petit délai qui été prévu pour l'organisation. Nous espérons renouveler cette opération en 2022 avec plus de monde.

HÉRAULT

« Prev'ta soirée »



Depuis 4 ans, le collectif « Prev'ta soirée » rassemble de nombreux acteurs institutionnels et associatifs autour d'un objectif commun : réduire les risques en accompagnant les associations étudiantes dans l'organisation de soirées responsables.

Même si ces soirées étaient interdites depuis le début de pandémie de COVID 19, certains membres du collectif ont souhaité maintenir des actions de prévention en direction des étudiantes et étudiants et notamment des résidentes et résidents du Crous.

En mai et juin, la préfecture de l'Hérault a ainsi organisé des animations sur les dangers de l'alcool au volant dans les 6 cités U de Montpellier.

LOZÈRE

Conduire, un enjeu d'autonomie pour les séniors lozériens



En 2020, les périodes de confinement du printemps et de l'automne ont eu un impact sur la tenue des actions de sécurité routière, programmées au titre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière 2020. La plupart ont été annulées.

Cependant, une action à l'attention des seniors a été menée par la Mutualité Française Occitanie, sur les communes de Mende et de Saint Chély d'Apcher.

Dans un premier temps, après la projection du film « Les vieux fourneaux », un débat, animé soit par un agent de la Police Nationale (Mende), soit par un représentant de la Gendarmerie Nationale (Saint-Chély d'Apcher) s'est engagé avec le public.

L'opération s'est poursuivie par une journée de sensibilisation à la sécurité routière autour de divers ateliers : révision du code de la route avec la Gendarmerie Nationale ou la Police Nationale, 20 minutes de conduite accompagnée avec un moniteur auto-école, initiation aux gestes d'urgence (SDIS 48), parcours « alcool, stupéfiants, médicaments, fatigue » proposés par la coordination sécurité routière.

HAUTES-PYRÉNÉES

1^{er} prix de courts-métrages de la Sécurité Routière

Un concours mis en place par le bureau de la sécurité routière de la Préfecture de Tarbes, ayant pour thèmes les distracteurs au volant et la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiant a été proposé aux étudiants de 2^{ème} année de la section Métiers du Multimédia et de l'Internet de l'IUT de Tarbes.

Le film gagnant a été choisi, par un jury, composé des services de l'État et des associations partenaires, sur 14 films en compétition. Le premier prix a été remis par Monsieur Brice Blondel, Préfet des Hautes-Pyrénées, aux représentants de l'IUT accompagné d'un diplôme pour chaque étudiant lauréat. Le courts-métrage sera diffusé dans les cinémas du département pendant 15 jours d'ici la fin de l'année 2021.

HAUTES-PYRÉNÉES

Signature des premiers Points Accueil Motos



A l'occasion d'une conférence de presse rappelant la prudence sur les routes des Hautes-Pyrénées, Monsieur Brice BLONDEL, Préfet du département a signé les premières conventions de mise en place de points accueil motos (PAM) le 7 juillet 2020.

Cette initiative en partenariat avec la FFM local permet un accueil privilégié pour les motards au camping de l'Arriou à Beaudéan ainsi qu'au camping du Lavedan à Lau-Balagnas et au Café Croissant de Tournay. Ils y trouveront des conseils en matière de sécurité routière mais aussi du petit matériel pour d'éventuelles réparations.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Journées de la sécurité routière au travail / Entreprise M+ Matériaux



À l'occasion des journées de la sécurité routière au travail, M+ Matériaux s'engage dans la sensibilisation au risque routier professionnel.

Cette entreprise catalane spécialisée dans les équipements et matériaux pour les métiers du bâtiment, rayonne de Perpignan à Tulle et de Grenoble à Bordeaux. Elle est forte de 200 commerciaux itinérants et a développé un réseau conséquent de professionnels du bâtiment autour de ses 47 agences. Consciente des enjeux et de l'importance de sensibiliser ses salarié-e-s aux bons comportements à adopter sur la route, la direction a pu s'appuyer sur Jean- Marc, salarié de l'entreprise et intervenant départemental de sécurité routière, pour préparer et piloter quatre journées de prévention. Les 17 et 18 mai ce sont donc les 70 salarié-e-s du siège de Clairà qui ont découvert les risques inhérents à la vitesse et à l'alcool au volant, ainsi que l'importance d'utiliser correctement et systématiquement la ceinture de sécurité. Les deux journées suivantes, l'action a été délocalisée sur les sites d'Argelès et de Canohès, profitant ainsi à 60 salarié-e-s supplémentaires. La coordination sécurité routière des Pyrénées-Orientales accompagne cette initiative dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2021.

TARN

Les IDSR sur la voie verte



Mercredi 5 mai 2021, les IDSR du Tarn ont mené une action en faveur des cyclistes et des piétons sur le tracé de la voie verte qui relie Albi à Castres au départ du parking de Puygouzon.

Avec l'aide des flyers et des quiz, les IDSR ont pu engager le dialogue avec les différents publics (piétons, cyclistes) sur les bons comportements à adopter et l'importance de se rendre visible (équipements). Le lieu choisi pour cette action était propice à accentuer notre discours sur le partage de la route. La voie verte réunie les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Vélos et équipements des personnes, ont été vérifiés et complétés par les IDSR (montage de sonnettes, harnais réfléchissants, réflecteurs de rayons installés). Cette opération a remporté l'adhésion du public et l'engouement des IDSR (enfin de l'action et en plein air !)

TARN-ET-GARONNE

Sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire



Les 3 et 4 mai 2021 une opération de sensibilisation à la sécurité routière dans les deux écoles primaires de Verdun-sur-Garonne pour 140 élèves des classes de CE2 au CM2 a été menée par le service de la sécurité routière de l'État (préfecture / DDT) et la MJC de Verdun-sur-Garonne.

Au programme, l'animation de 3 ateliers, une piste vélos, une maquette mettant en évidence les angles morts et un atelier présentant les équipements de sécurité. Les élèves ont appris à utiliser les voies dédiées aux vélos sur la route en toute sécurité par l'apprentissage des signes du code de la route.

TARN-ET-GARONNE

Remise à niveau pour les chauffeurs et chauffeurs de taxi du département



Comme chaque année, la sécurité routière du Tarn-et-Garonne a réalisé trois sessions avec les taxis dans le cadre du stage de remise à niveau (renouvellement de la carte pro tous les 5 ans).

Par session d'une demi-journée, 10 à 12 taxis ont pu travailler, sur le simulateur auto des exercices de freinage d'urgence avec des contextes différents d'adhérence. Les participantes et participants ont testé un parcours pédestre avec des lunettes de simulation d'alcoolémie, permettant de comprendre les effets de l'alcool sur le champ de vision. Ils ont également eu un rappel sur le passage d'un giratoire et autres infrastructures routières.

LEXIQUE

ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION

Il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique, implique au moins un véhicule motorisé ou non.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou n'impliquent pas de véhicules.

ACCIDENT GRAVE

Un accident grave comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé

ACCIDENT MORTEL

Un accident mortel comporte au moins un tué.

BLESSÉS

Parmi les blessés on distingue :

- Les blessés hospitalisés : blessés dont l'état nécessite plus de vingt quatre heures d'hospitalisation.
- Les blessés légers : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de vingt quatre heures.

NB : dans ce rapport, le terme « blessés » regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers

TUÉS

Victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

USAGERS VULNÉRABLES

Usagers n'ayant pas de protections suffisantes en cas de choc avec un véhicule, comme : un motard, un cycliste, un piéton, etc. Plus la vitesse est importante au moment d'un choc et plus leurs chances de survie sont faibles.

MILIEU URBAIN

C'est l'ensemble des réseaux de voiries situés à l'intérieur d'une agglomération définie au sens du code de la route (partie de routes situées entre les panneaux de début et de fin d'agglomération), quelle qu'en soit la taille. Le reste du réseau, situé hors agglomération, constitue la rase campagne.

PIÉTON

Dans la catégorie des piétons sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels non motorisés (skate-board, trottinette, rollers...)

VÉLO

Dans la catégorie des vélos sont également comptabilisés tous les engins de déplacements personnels motorisés (skate-board et trottinette électriques, vélo à assistance électrique...)

CYCLOMOTEUR

Deux roues motorisé dont la cylindrée est inférieure à 50 cc et dont la vitesse est limité à 45 km/h

MOTOCYLETTE LÉGÈRE

Deux ou trois roues motorisé dont la cylindrée est supérieure à 50 cc et inférieure à 125 cc

MOTOCYLETTE LOURDE

Deux roues ou trois motorisé dont la cylindrée est supérieure à 125 cc

VOITURE

Dans le document, on trouvera les termes de véhicules légers (VL) ou véhicules de tourisme Il s'agit de véhicules dont le poids total en charge n'excède pas 3,5 T et peuvent être conduit avec un permis B, ils sont regrouper avec les véhicules utilitaires légers (VU).

Directeur de publication : Patrick BERG / Analyse des données et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI
Mise en page : Ogham / Édition août 2020 / ISSN 2607-0766

La DREAL Occitanie est un service régional déconcentré du ministère de la Transition écologique,
du ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du
ministère de la Mer

1 rue de la Cité Administrative – Bât G – CS 80002 – 31074 Toulouse cedex 9